

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 07662

Numéro SIREN : 813 959 046

Nom ou dénomination : 2J2N

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2022 sous le numéro de dépôt 36530

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2J2N		Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12			
Adresse de l'entreprise : 131 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY S/ SEINE		Durée de l'exercice précédent * : 12			
Numéro SIRET * 81395904600018		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31/12/2021		Exercice N-1 clos le, 31/12/2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
				Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fond commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	266
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	731 100
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	Total (II)		BJ	BK	731 366
ACTIF CIRCULANT	Stocks *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	252 401
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 127 551
	Divers	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	CE	159
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	184 004	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	31 961	
	Total (III)	CJ	CK	1 596 077	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif (VI)	CN			
Total général (I à VI)		CO	1A	2 327 443	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code générale des impôts)

Désignation de l'entreprise :		SAS 2J2N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :53.670.....)	DA	53 670	53 670	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	690 474	690 474	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 367	5 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	318 827	226 620	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-7 488	92 574	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	1 060 851	1 068 338
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	164 645	237 767	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 224 288	880 461	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 672	41 837	
	Dettes fiscales et sociales	DY	60 280	99 040	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 488 885	1 259 105	
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 549 736	2 327 443	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2J2N		Exercice N				Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	220 000	FH	200 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	220 000	FK	200 000	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	4 1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	220 004 200 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	59 707 47 434	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	2 090 2 037	
	Salaires et traitements *			FY	113 098 106 502	
	Charges sociales (10)			FZ	47 442 43 225	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *			GA	266 585
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	4 3	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	222 607 199 787	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	-2 603 214	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	21 108 115 821	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	21 108 115 821	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	25 992 23 461	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	25 992 23 461	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	-4 884 92 360	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	-7 488 92 574	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

La crise sanitaire liée à la Covid 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire, constitue des événements majeurs sur l'exercice clos au 31/12/2021.

Conformément aux dispositions du PCG, ses impacts sont détaillés dans l'annexe.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupposant de la continuité de l'exploitation.

Ils intègrent les incidences économiques liées à la pandémie de la COVID 19.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- constructions : linéaire ou dégressif sur 20 ans
- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- agencements : linéaire sur 10 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.2 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.3 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.4 - Engagement en matière de retraite

La société n'a constitué aucune provision au titre des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés en fin de carrière compte tenu du caractère non significatif.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

Néant.

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 754			1 754
Immobilisations financières	731 100	100 501		831 601
TOTAL	732 854	100 501		833 355

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 488	266		1 754
TOTAL	1 488	266		1 754

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 680 002 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	264 000	264 000	
Autres	2 161	2 161	
Groupe	1 384 524	1 384 524	
Charges constatées d'avance	29 317	29 317	
TOTAL	1 680 002	1 680 002	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés	264 000
- Charges constatées d'avance	29 317
	<hr/>
TOTAL	293 317

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 5 367 actions, d'une valeur de 10,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/12/2020 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)	975 764
Résultat de l'exercice précédent (2020)	92 574
- distribution dividendes	
Montant à affecter aux capitaux propres	92 574
- réserve légale	367
- autres réserves	92 207
- report à nouveau	
Autres mouvements des capitaux propres	
- primes d'émission, de fusion	
- augmentation du capital	
- autres (à détailler)	
Montant des capitaux propres au 31/12/2021 avant résultat	1 068 338
- résultat de l'exercice	-7 488
Montant des capitaux propres au 31/12/2021 après résultat	1 060 851

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 1 488 885 €. Il comprend à hauteur de 1 388 933 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus	1 298 521
- à plus d'un an et cinq ans au plus	90 412
- à plus de cinq ans	

Toutes les autres dettes d'un montant de 99 952 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Néant.

3.2.4 - Frais de recherche et de développement

Néant.

3.2.5 - Charges à payer

- Fournisseurs factures non parvenues	9 522
- Personnel charges à payer	652
- Organismes sociaux charges à payer	1 046

3.3 - Engagements financiers et autres informations

3.3.1 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

2J2N

Société par actions simplifiée au capital de 53 670 euros
Siège social : 131 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE
813 959 046 RCS NANTERRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'apurer la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à -7 487,62 euros par un prélèvement à due concurrence sur le compte « *Autres réserves* ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Julien VRIGNAUD



TCG EXPERTISE
Commissaire aux comptes
3, route de Saverne
67370 WIWERSHEIM
Tel : 06 83 43 28 59
Mail : tclauss@tcge.fr

SAS 2J2N

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

A l'attention des actionnaires de la société 2J2N, SAS au capital de 53 670 € immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 813 959 046, dont le siège social est situé 131 avenue Charles de Gaulle, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés le 28 juin 2019, avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2J2N relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les participations financières ;
- Les refacturations aux sociétés du groupe ;
- L'impact du contexte sanitaire sur l'activité de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale ordinaire

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.


Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

A Wiwersheim, le 15 juin 2022

TCG EXPERTISE

Thomas CLAUSS